

Description des ouvrages de rejet

Thème :

ASSAINISSEMENT URBAIN

Version : 1.1



Les conditions d'utilisation de ce document Sandre sont décrites selon la licence *creative commons* ci-dessous. Elles indiquent clairement que vous êtes libre de :

- partager, reproduire, distribuer et communiquer cette œuvre,
- d'utiliser cette œuvre à des fins commerciales.

The terms of use applicable to this document are described according to the licence creative commons below. It indicates that you are free to :

- share, reproduce, distribute and communicate about this document,
- use this document for commercial puposes.



Chaque document Sandre est décrit par un ensemble de métadonnées issues du Dublin Core (<http://purl.org/dc>).

Each Sandre document is described by a set of metadata coming from Dublin Core (<http://purl.org/dc>).

Titre / <i>Title</i>	Description des ouvrages de rejet
Créateur / <i>Creator</i>	Système d'Information sur l'Eau / Sandre
Sujet / <i>Subject</i>	Assainissement urbain
Description / <i>Description</i>	Description des données et relations relatives aux ouvrages de rejet dans le milieu décrivant l'aboutissement des flux de pollution dans le milieu naturel qu'il y ait ouvrage physique ou non.
Editeur / <i>Editor</i>	Ministère chargé de l'environnement
Contributeur / <i>Contributor</i>	Sandre
Date de Création / <i>Creation date</i>	- 2007-01-01
Date de Modification / <i>Modification date</i>	- 2007-01-26
Date de Validation / <i>Validation date</i>	- 2007-01-26
Type / <i>Type</i>	Text
Format / <i>Format</i>	ODT; PDF
Identifiant / <i>Identifier</i>	Http://id.eaufrance.fr/ddd/orm/1.1
Langue / <i>Language</i>	fra
Relation Est remplacé par / <i>Is replaced by</i>	
Relation Remplace / <i>Replace</i>	
Relation Référence / <i>Reference</i>	
Couverture / <i>Coverage</i>	France
Droits / <i>Rights</i>	© Sandre
Version / <i>Version</i>	1.1

Version 2002 → 1.1	
26/01/07	Ajout de l'association entre OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL et ZONE SENSIBLE Ajout de l'association entre OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL et MASSE D'EAU

Pour de plus amples renseignements sur le Sandre, vous pouvez consulter le site Internet du Sandre : <http://sandre.eaufrance.fr> ou vous adresser à l'adresse suivante :

Sandre - Office International de l'Eau
sandre@sandre.eaufrance.fr
15 rue Edouard Chamberland 87065 LIMOGES Cedex
Tél. : 05.55.11.47.90 - Fax : 05.55.11.47.48

I. TABLE DES MATIÈRES

I.TABLE DES MATIÈRES.....	4
II.AVANT PROPOS.....	6
II.1.LE SYSTÈME D'INFORMATION SUR L'EAU ET LE SANDRE.....	6
II.2.CONVENTION DU DICTIONNAIRE DE DONNÉES.....	7
<i>II.2.1.Notations dans le document.....</i>	<i>7</i>
<i>II.2.2.Description des concepts (entités).....</i>	<i>7</i>
<i>II.2.3.Description des informations (attributs).....</i>	<i>8</i>
<i>II.2.4.Les nomenclatures.....</i>	<i>9</i>
II.3.FORMALISME DU MODÈLE ORIENTÉ OBJET.....	10
<i>II.3.1.Comment lire le modèle de données ?.....</i>	<i>10</i>
<i>II.3.2.Représentation spatiale d'une entité.....</i>	<i>12</i>
III.INTRODUCTION.....	14
IV.DIAGRAMME DES CLASSES.....	16
V.DICTIONNAIRE DES CLASSES	17
V.1.COMMUNE.....	17
V.2.ENTITE HYDROGEOLOGIQUE.....	17
V.3.ENTITE HYDROGRAPHIQUE.....	18
V.4.MASSE D'EAU.....	20
V.5.MER / OCEAN.....	20
V.6.OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL.....	20
V.7.REJET DANS UN SYSTEME AQUIFERE.....	22
V.8.REJET DANS UNE ENTITE HYDROGRAPHIQUE.....	22
V.9.REJET DIFFUS.....	23
V.10.REJET EN MILIEU MARIN.....	23
V.11.ZONE HYDROGRAPHIQUE.....	24
V.12.ZONE SENSIBLE.....	25
VI.DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS.....	27
VI.1.ALTITUDE DE L'OUVRAGE DE REJET SUPÉRIEUR À 1500 M.....	27
VI.2.CODE DE L'OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL.....	27
VI.3.CODE DE LA MER.....	27
VI.4.COMMENTAIRES SUR L'OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL.....	29
VI.5.COORDONNÉE X DU POINT CARACTÉRISTIQUE DE L'OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL.....	29
VI.6.COORDONNÉE Y DU POINT CARACTÉRISTIQUE DE L'OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL.....	30
VI.7.DATE DE MISE EN SERVICE DE L'OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL.....	31
VI.8.DATE DE MISE HORS SERVICE DE L'OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL.....	31
VI.9.LIBELLÉ DE L'OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL.....	32

<u>VI.10.LIBELLÉ DE LA MER.....</u>	<u>32</u>
<u>VI.11.LONGUEUR DE L'ÉMISSAIRE.....</u>	<u>34</u>
<u>VI.12.MODE D'OBTENTION DES COORDONNÉES DE L'OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL.....</u>	<u>34</u>
<u>VI.13.NOM PRÉCIS DU LIEU DU REJET.....</u>	<u>35</u>
<u>VI.14.PKM DU REJET.....</u>	<u>35</u>
<u>VI.15.PROFONDEUR.....</u>	<u>36</u>
<u>VI.16.PROFONDEUR DE L'ÉMISSAIRE.....</u>	<u>36</u>
<u>VI.17.PROJECTION DES COORDONNÉES DE L'OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL.....</u>	<u>36</u>
<u>VI.18.SECTION DE L'OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL.....</u>	<u>39</u>
<u>VI.19.TYPE D'OUVRAGE DE REJET.....</u>	<u>39</u>

II. AVANT PROPOS

II.1. Le Système d'Information sur l'Eau et le Sandre

Le domaine de l'eau est caractérisé par le grand nombre d'acteurs qui sont impliqués dans la réglementation, la gestion et l'utilisation des eaux : ministères avec leurs services déconcentrés, établissements publics comme les agences de l'eau, collectivités locales, entreprises publiques et privées, associations,... Tous ces acteurs produisent des données pour leurs propres besoins. La mise en commun de ces gisements d'information est une nécessité forte.

Le *Système d'Information sur l'Eau (SIE)* est formé par un ensemble cohérent de dispositifs, processus et flux d'information, par lesquels les données relatives à l'eau sont acquises, collectées, conservées, organisées, traitées et publiées de façon systématique. Sa mise en œuvre résulte de la coopération de multiples partenaires, administrations, établissements publics, entreprises et associations, qui se sont engagés à respecter des règles communes définies par voie réglementaire et contractuelle, depuis 1992.

Le Sandre (Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau) a pour mission, d'établir et de mettre à disposition le *référentiel* des données sur l'eau du *SIE*. Ce référentiel, composé de spécifications techniques et de listes de codes libres d'utilisation, décrit les modalités d'échange des données sur l'eau à l'échelle de la France. D'un point de vue informatique, le Sandre garantit l'interopérabilité des *systèmes d'information* relatifs à l'eau et son environnement.

Le Sandre est organisé en un réseau d'organismes contributeurs au SIE qui apportent leur connaissance métier, participent à l'administration du référentiel et veillent à la cohérence de l'ensemble. Le *SNDE (Schéma national des données sur l'eau)*, complété par des documents techniques dont ceux du Sandre, doit être respecté par tous ses contributeurs, conformément au décret n° 2009-1543 du 11 décembre 2009.

La mise en place d'un langage commun pour les données sur l'eau est l'une des composantes indispensables du SIE, et constitue la raison d'être du Sandre, Service d'Administration Nationale des Données et des Référentiels sur l'Eau. Le Sandre est chargé :

- d'élaborer les dictionnaires des données, d'administrer les nomenclatures communes au niveau national, d'établir les formats d'échanges informatiques de données, de définir des scénarios d'échanges et de standardiser des services WEB,
- de publier les documents normatifs après une procédure de validation par les administrateurs de données Sandre et d'approbation par le groupe Coordination du Système d'Information sur l'Eau.
- d'émettre des avis sur la compatibilité au regard des spécifications

Les dictionnaires de données sont les recueils des définitions qui décrivent et précisent la terminologie et les données disponibles pour un domaine en particulier. Plusieurs aspects de la donnée y sont traités : sa signification ;

- les règles indispensables à sa rédaction ou à sa codification ;
- la liste des valeurs qu'elle peut prendre ;

- la ou les personnes ou organismes qui ont le droit de la créer, de la consulter, de la modifier ou de la supprimer...

A ce titre, il rassemble les éléments du langage des acteurs d'un domaine en particulier. Le Sandre a ainsi élaboré des dictionnaires de données qui visent à être le langage commun entre les différents acteurs du monde de l'eau.

II.2. Convention du dictionnaire de données

II.2.1. Notations dans le document

Les termes DOIT, NE DOIT PAS, DEVRAIT, NE DEVRAIT PAS, PEUT, OBLIGATOIRE, RECOMMANDE, OPTIONNEL ont un sens précis. Ils correspondent à la traduction française de la norme RFC2119 ([RFC2119](#)) des termes respectifs MUST, MUST NOT, SHOULD, SHOULD NOT, MAY, REQUIRED, RECOMMENDED et OPTIONAL.

Chaque document publié par le Sandre comporte un numéro de version évoluant selon les règles suivantes :

Exemple n° de version	Statut du document
1.1 , 2.3 <i>Indice composé uniquement d'un nombre réel \geq à 1.0</i>	Version approuvée par l'ensemble des acteurs en charge de sa validation, publié sur le site internet du Sandre et est reconnue comme un document de référence
0.2 ou 1.2beta <i>Indice est composé d'un nombre réel $<$ à 1.0 ou bien \geq 1.0 avec la mention « beta »</i>	Version provisoire, document de travail susceptible de subir des révisions jusqu'à sa validation définitive

II.2.2. Description des concepts (entités)

Chaque concept du dictionnaire de données, dénommé entité, est décrit par un texte proposant une définition commune ainsi que ces règles de gestion. Cette définition peut être complétée par des règles relatives à la codification de cette entité ou des responsabilités de gestion.

En outre, pour chaque concept, il est précisé :

- Les informations qui caractérisent l'entité (attributs),
- Les associations avec d'autres entités
- Les entités qui héritent de ce concept (entités filles) ,
- Le concept parent d'un éventuel héritage (entité mère),



II.2.3. Description des informations (attributs)

Chaque information du dictionnaire de données, dénommée attribut par la suite du document, correspond à un élément d'information de base utilisé par les entités. Chaque attribut est décrit par : un texte précisant sa définition, ses règles de gestion, la liste éventuelle de valeurs possibles administrées par le Sandre ou un organisme tiers, et les responsabilités en matière d'administration et de gestion des données.

Chaque attribut peut être complété par des métadonnées descriptives :

- Un texte précisant sa définition et les éventuelles règles de gestion s'y rapportant
- Le nom de la balise XML correspondant à l'attribut, et ayant valeur d'identifiant de cette information au sein des dictionnaires de données Sandre,
- Le format utilisé pour stocker cet attribut,
- Le responsable de cet attribut,
- La précision avec laquelle doit être saisie l'information (longueur impérative ou maximale de l'attribut, les règles de typologie -majuscule, accentué- à respecter, étendue des valeurs possibles pour les attributs numériques...)
- L'origine temporelle si nécessaire,
- L'unité de mesure,
- Le rôle de cet attribut dans l'entité, notamment s'il s'agit d'un identifiant (clé primaire).

Toutes ces métadonnées ne sont pas toujours indiquées pour chaque information.

La description des attributs fait appel à l'un des formats de données suivants :

Formats de données	Détail	Abréviation utilisée
Texte	Texte (Chaîne de caractère alphanumérique de longueur non limitée)	T
Caractère	Chaîne de caractère alphanumérique de longueur limitée	C
Date	Date	D
Date-Heure	Date-Heure	D-H
Heure	Heure	H
Numérique	Numérique	N
Objet graphique (binaire)	Contenu image, selon les définitions MIME type (IETF RFC 2046)	B
Logique	Information booléenne prenant pour valeur: <ul style="list-style-type: none"> ● « true » ou « 1 » ● « false » ou « 0 » 	I

Formats de données	Détail	Abréviation utilisée
Surface	<p>Géométrie définie par un :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réel pour le <i>Shapefile</i> ; <i>Nombre réel comprenant entre 1 et 20</i> caractères, dont 0 à 15 chiffres après le séparateur décimal (point). - Flottant pour le Mif/Mid ; Format numérique (le séparateur décimal DOIT obligatoirement être la virgule). - Surface d'un objet par défaut. 	Area
Longueur	<p>Géométrie définie par un :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réel pour le <i>Shapefile</i> ; <i>Nombre réel comprenant entre 1 et 20</i> caractères, dont 0 à 15 chiffres après le séparateur décimal (point). - Flottant pour le Mif/Mid ; Format numérique (le séparateur décimal DOIT obligatoirement être la virgule). - Surface d'un objet par défaut. 	Lenght
Point	<p>Géométrie définie par un :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Point pour le <i>Shapefile</i>, - Point le Mif/Mid, - GM_POINT (ISO 19136) par défaut. 	GM_POINT
Polyligne	<p>Géométrie définie par une :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Polyligne pour le <i>Shapefile</i>, - Polyligne pour le Mif/Mid, - GM_CURVE (ISO 19136) par défaut. 	GM_CURVE
Polygone	<p>Géométrie définie par un :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Polygone pour le <i>Shapefile</i>, - Polygone pour le Mif/Mid, - GM_Surface (ISO 19136) par défaut. 	GM_SURFACE
MultiPolygone	<p>Géométrie définie par des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Polygones pour le <i>Shapefile</i>, - Polygones pour le Mif/Mid, - GM_MultiSurface (ISO 19136) par défaut. 	GM_MULTISURFACE

II.2.4. Les nomenclatures

Certains attributs doivent prendre pour valeur possibles des codes définis au sein d'une nomenclature (liste de valeurs possibles). Chaque code étant alors associé à un libellé, accompagné d'un mnémonique et d'une définition. Ces listes sont présentées sous la forme d'un tableau à différentes entrées:



Code	Mnémonique	Libellé	Définition

Les codes (clefs primaires) permettent d'assurer l'unicité de chaque occurrence.

Le mnémonique est une appellation synthétique ne dépassant pas 25 caractères. Cette information est créée à des fins d'exploitation informatique et peut contenir des sigles ou des abréviations.

II.3. Formalisme du modèle orienté objet

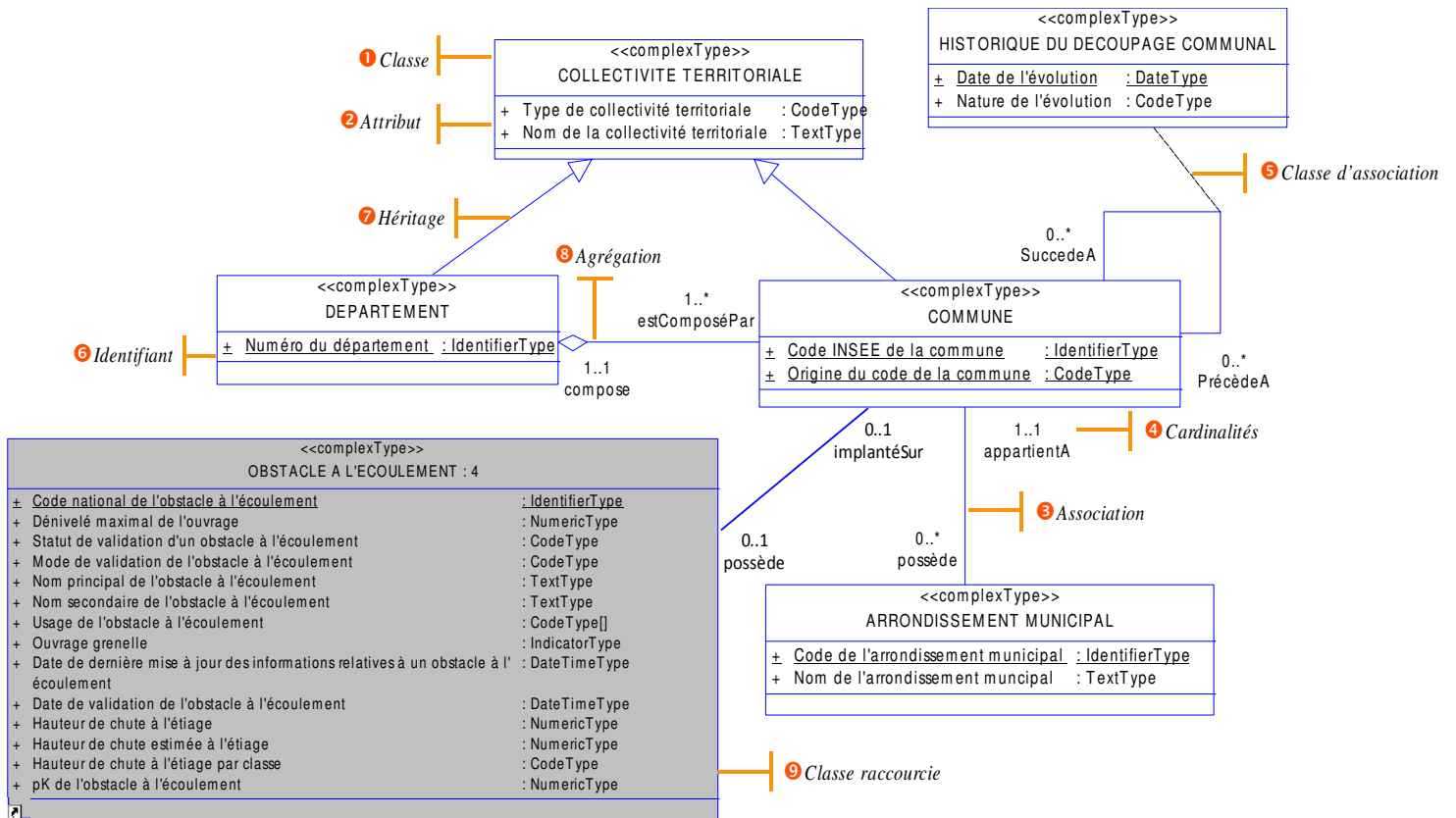
Le modèle orientée objet (MOO), se compose de plusieurs diagrammes dont le plus important, le diagramme de classes, constitue une représentation formelle des données nécessaire au fonctionnement d'un système d'information. Le diagramme de classe représente la structure logique commune d'un domaine métier particulier, indépendamment du logiciel ou de la structure de stockage des données. Il est formalisé dans le langage UML (Unified Modeling Language).

Le dictionnaire de données Sandre utilise un formalisme UML pour décrire le modèle de données. En revanche, les modèles produits au Sandre sont construits pour une exploitation informatique (production du dictionnaire au format xsd) et dans l'objectif final d'une implémentation physique en base de données. Partant, il ne respecte pas complètement les règles de l'exercice théorique que constitue le modèle conceptuel de données.

II.3.1. Comment lire le modèle de données ?

Le schéma ci-après décrit les principaux formalismes utilisés dans le diagramme de classe de la modélisation UML :





Le diagramme précédent peut être lu comme suit :

Les COMMUNES et les DEPARTEMENTS sont des types de COLLECTIVITE TERRITORIALE. Un DEPARTEMENT est caractérisé par son numéro de département, son type de collectivité territoriale et son nom. Un département est composé de 1 ou plusieurs COMMUNES. Une COMMUNE se caractérise par son code INSEE, l'origine de son code, son type de collectivité territoriale et son nom. Une COMMUNE fait partie de 1 et 1 seul département. Une COMMUNE possède 0 ou plusieurs ARRONDISSEMENTS MUNICIPAUX. Un ARRONDISSEMENT MUNICIPAL est caractérisé par son code et son nom. Il appartient à 1 et 1 seule COMMUNE. Une COMMUNE peut succéder à 1 autre ou plusieurs COMMUNES. La relation entre ces COMMUNES est caractérisée par la date et la nature de l'évolution du découpage communal.

N°	Élément	Description	Représentation
1	Classe	Une classe est un objet réel ou abstrait contenu dans un système d'information. Il peut s'agir de personne, lieu ou concept dont les caractéristiques présentent un intérêt pour le thème décrit. Une classe définit un jeu d'objets dotés de caractéristiques communes	Chaque entité est visualisée par un rectangle divisé en plusieurs parties : le nom de la classe (surmonté de l'inscription <<complexType>>), ses attributs et les éventuelles opérations ou méthodes.
2	Attribut	Un attribut, également appelé propriété, est une caractéristique utile à la description de l'entité et permettant de distinguer les éléments entre eux.	L'attribut est indiqué dans la case Classe. Sont précisés son nom, son type, s'il s'agit d'une clé primaire (attribut

N°	Élément	Description	Représentation
			<i>souligné).</i>
3	Association simple	Une association, également appelée relation, est un lien entre au moins deux classes. Elle est définie par ses rôles et ses cardinalités.	<i>Chaque association est représentée par un trait simple surmontée à chaque extrémité d'un rôle et d'une cardinalité.</i>
4	Cardinalités	Le lien comporte une cardinalité minimale (premier chiffre) et une cardinalité maximale (second chiffre) qui précisent l'implication de chaque classe dans la relation.	<i>Par exemple, un département a AU MOINS une commune rattachée et AU MAXIMUM n communes, se traduit par le couple de cardinalités (1,*) du côté de la classe Commune.</i>
5	Classe d'association	Une association peut être matérialisée par une classe dans une des circonstances suivantes : - si l'association est porteuse d'attributs, - si l'association est de multiplicité * de part et d'autre de l'association	<i>La classe d'association est modélisée par un lien en pointillé allant de la classe d'association vers l'association concernée.</i>
6	Identifiant	L'identifiant est dit simple lorsqu'il est basé sur un unique attribut et <u>composé</u> lorsqu'il est basé sur plusieurs.	<i>Graphiquement, les éléments composant l'identifiant primaire sont soulignés.</i>
7	Héritage	Un héritage est une relation particulière qui définit une classe comme étant une instance particulière d'une classe plus générale. L'entité fille hérite de tous les attributs de l'entité mère.	<i>L'héritage est représenté par une flèche. La pointe de la flèche indique l'entité mère de l'héritage alors que l'autre extrémité indique l'entité fille.</i>
8	Association d'agrégation	Une association d'agrégation exprime un couplage fort et une relation de subordination de l'agrégat sur les agrégés (éléments composants l'agrégat).	<i>Une agrégation est représentée par une ligne entre deux classes, terminée par un losange vide ("diamant") du côté de l'agrégat.</i>
9	Classe raccourcie	Une classe raccourcie est une classe qui provient d'un autre dictionnaire.	<i>Une classe raccourcie est représentée par un rectangle en gris et possède une petite flèche dans le coin gauche.</i>

II.3.2.Représentation spatiale d'une entité

Certaines classes d'objet possèdent une représentation spatiale dans le monde réel. Elle est intéressante à modéliser dans la mesure où l'information spatiale (appelée géométrie) peut être utilisée dans un Système d'Information Géographique (SIG). Modéliser la représentation spatiale d'une entité géographique fixe revient à mettre en relation une occurrence de l'entité géographique avec le ou les objets géométriques qui la représentent. Conceptuellement plusieurs choix de modélisation sont possibles pour indiquer la nature géométrique d'un objet.

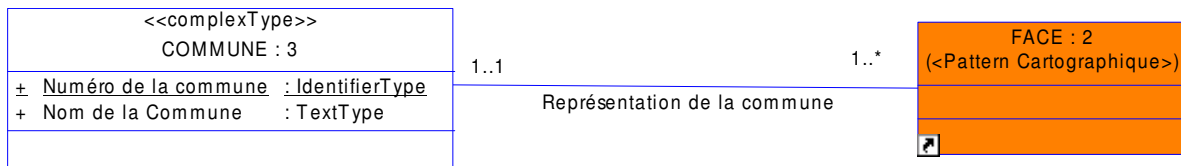
Les modèles de données du Sandre utilisent deux manières de modéliser les classes présentant une représentation spatiale. Dans les deux cas, les caractéristiques de chaque objet géométrique (coordonnées des points, système de coordonnées) ne sont pas détaillées dans le modèle.

1er cas :

La représentation spatiale de l'objet est modélisée par une association vers une primitive géométrique. Trois classes de primitives géométriques ont été créées :

- Le nœud : Il s'agit d'un point défini par un X un Y,
- L'arc : Il s'agit d'une ligne ou polyligne, c'est à dire un ensemble de points connectés entre eux
- La face : Il s'agit d'une surface constituant un polygone fermé.

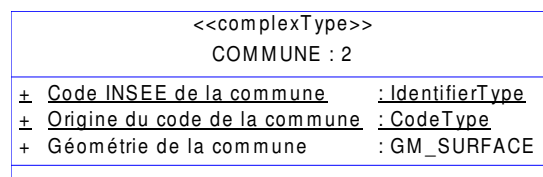
La commune est représentée par une ou plusieurs faces (polygones) se traduit par :



2nd cas :

La représentation spatiale de l'objet est modélisée par un attribut de type géométrique. Un attribut nommé « géométrie de ... » de type GM_POINT, GM_SURFACE, etc, est associé à une ou plusieurs primitives géométriques selon la norme ISO19136. Dans ce cas, cet attribut permet de conserver la géométrie de l'objet en GML.

La commune est représentée par une ou plusieurs faces (polygones) se traduit par :



III.INTRODUCTION

Le thème **Assainissement urbain** a été traité par le Sandre avec un groupe d'experts national. Il se traduit par la parution de différents documents accessibles à l'ensemble des acteurs qui répondent à des besoins différents :

Objectif du document	Cible	Nom du document
Présentation de la sémantique Sandre du thème	Acteurs du domaine de l'Eau	x
Dictionnaire de données par sous thème	Acteurs implémentant un système sur le thème	x Dictionnaire de données « Ouvrages de dépollution » x Dictionnaire de donnée « Système de collecte » x Dictionnaire de données « Mesure au sein des ouvrages » x Dictionnaire de données « Ouvrages de rejet »
Spécifications techniques du format d'échange Sandre	Informaticiens implémentant un scénario d'échanges de données	x

Tous ces dictionnaires étant interdépendants, les définitions d'objets ou d'attributs d'un dictionnaire peuvent faire mention d'éléments présents dans les autres dictionnaires. Afin de faciliter la compréhension de ces liens, les objets qui proviennent d'autres dictionnaires sont grisés dans les schémas de données.

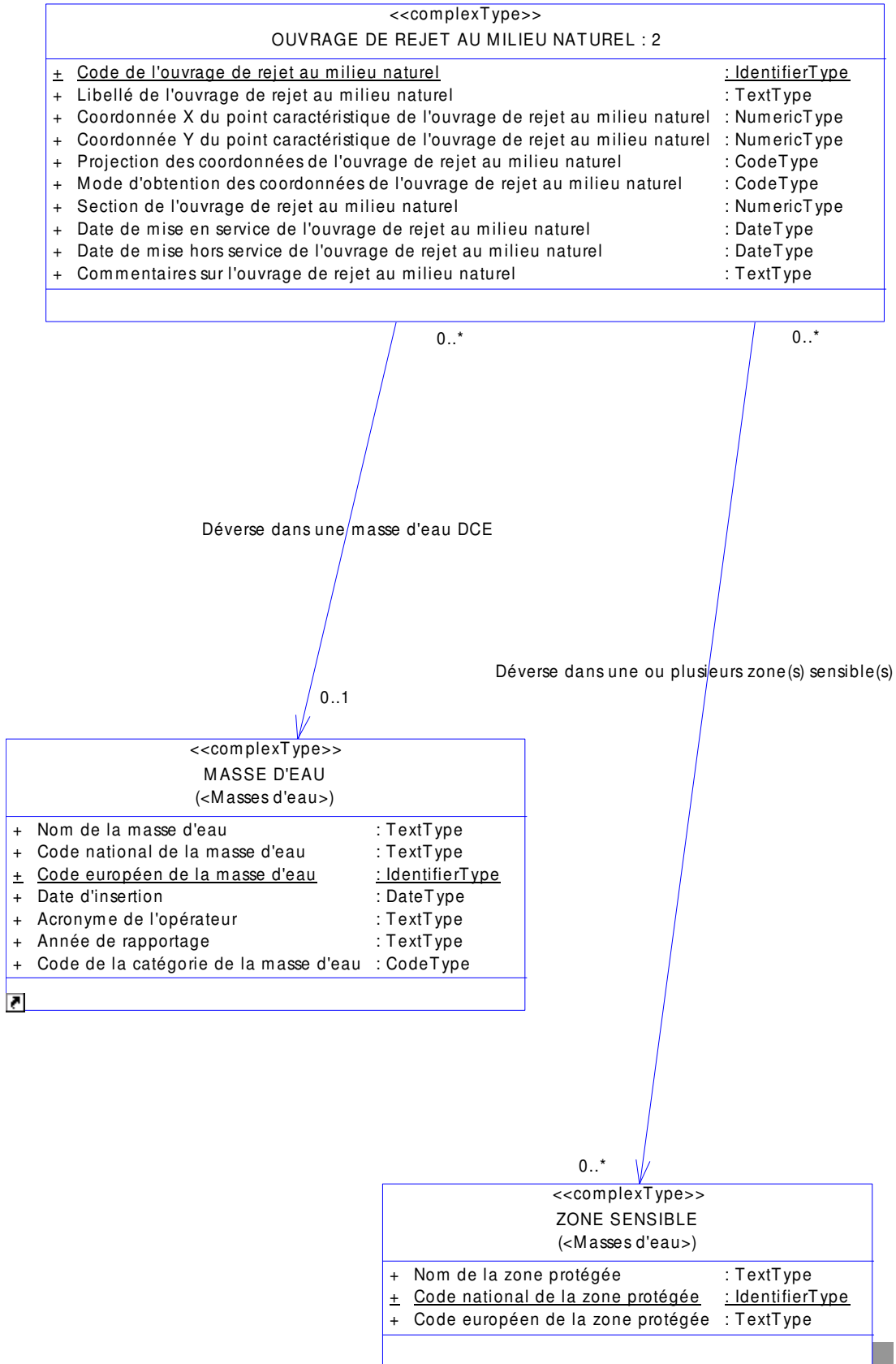
Espaces de nommage :

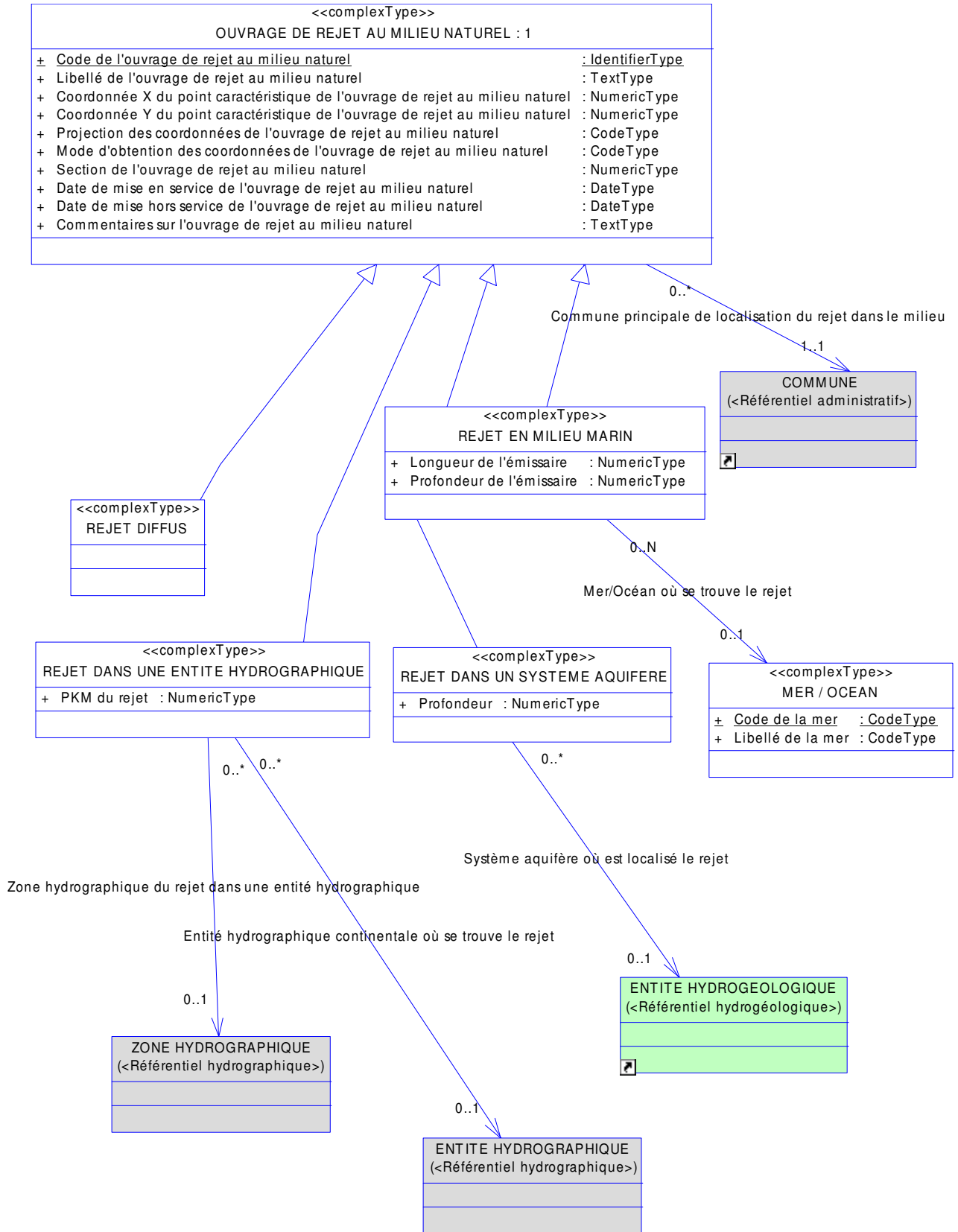
Les espaces de nommage permettent d'identifier, de manière unique, l'ensemble des concepts pris dans chacun de ces référentiels élémentaires :

Préfixe de l'espace de nommage externe	Adresse URI de l'espace de nommage externe	Nom de l'espace de nommage
sa_orm	http://xml.sandre.eaufrance.fr/orm/1.1	Ouvrage de rejet
sa_eth	http://xml.sandre.eaufrance.fr/eth/1	Référentiel hydrographique
sa_zon	http://xml.sandre.eaufrance.fr/zon/1	Zonages techniques et réglementaires du domaine de l'eau
sa_saq	http://xml.sandre.eaufrance.fr/saq/1	Référentiel hydrogéologique
sa_com	http://xml.sandre.eaufrance.fr/com/2	Référentiel administratif

Le document actuel est la version 1.1 et constitue un document validé.

IV. DIAGRAMME DES CLASSES (UML)





V. DICTIONNAIRE DES CLASSES

V.1. COMMUNE

- **Nom de balise XML : <sa_com:Commune>**
- **Définition :**

La commune est une des circonscriptions administratives pivots du découpage administratif du territoire national. Elle est identifiée par un code alphanumérique sur 5 positions attribué par l'INSEE - à ne pas confondre avec le code postal.

La notion de commune ne doit pas être confondue avec celle de "ville nouvelle" qui fait l'objet de la loi n°70-610 du 10 juillet 1970. Cette dernière définit un certain nombre de dispositions tendant à faciliter la création "d'agglomérations nouvelles", communément appelées "villes nouvelles".

Pour mieux répondre à certains de leurs besoins qui sont communs à d'autres collectivités territoriales et qui dépassent souvent le cadre et les capacités d'une entité communale, les communes peuvent adhérer à une ou plusieurs institutions inter collectivités territoriales à chacune desquelles elles délèguent une ou plusieurs compétences dans le but de mettre en commun les moyens indispensables pour atteindre leurs objectifs.

Une commune peut également avoir un ou plusieurs liens avec une ou plusieurs communes à la suite de l'évolution du découpage communal (scission ou fusion de communes...). A chaque lien, il sera précisé dans les attributs "Nature de l'évolution" et "Date de l'évolution" du lien "Historique du découpage communal", la nature de l'évolution ainsi que la date à laquelle elle intervient.

Certaines communes tiennent le rôle de chef lieu pour les régions, les départements, les arrondissements et les cantons.

La liste des communes est sous la responsabilité de l'INSEE.

V.2. ENTITE HYDROGEOLOGIQUE

- **Nom de balise XML : <sa_saq:EntiteHydroGeol>**
- **Définition :**

L'entité hydrogéologique est une partie de l'espace géologique, aquifère ou non aquifère, correspondant à un système physique caractérisé au regard de son état et de son comportement hydrogéologique.

L'entité hydrogéologique doit être appréhendée au sens systémique et correspond à un découpage plus ou moins « artificiel » d'une réalité complexe. Le système peut se définir comme « Tout ensemble complexe

dont on renonce à détailler la structure au-delà d'une schématisation nécessaire et suffisante pour analyser et exprimer les relations qu'il détermine entre entrées et sorties, considérées dans le temps et dans l'espace, suivant un degré de précision donné » [Dictionnaire Français d'Hydrogéologie]. D'une manière plus pratique, l'entité hydrogéologique correspond à une modélisation d'une réalité à un moment donné (avec les connaissances de cet instant). Sa représentation cartographique dans des outils cartographiques actuels entraîne une simplification de cette réalité, notamment les contours fixes de chaque entité.

La constitution des entités hydrogéologiques est issue de la connaissance à instant donné du milieu souterrain.

L'ensemble du territoire est décomposé en plusieurs entités hydrogéologiques assurant une « jointivité » horizontale et verticale des entités.

Les entités hydrogéologiques ont été distinguées en trois niveaux :

Les entités de premier niveau ou niveau national :

un grand système aquifère,

un grand domaine hydrogéologique,

les entités de second niveau ou niveau régional :

un domaine hydrogéologique,

un système aquifère,

les entités de 3ième niveau ou niveau local :

une unité aquifère,

une unité semi-perméable,

une unité imperméable.

Le concept d'entité hydrogéologique est décrit en détail dans le document SANDRE de description des données du référentiel hydrogéologique.

Chaque entité possède un code qui est attribuée par le SANDRE. Chaque entité est décrite et validée par le comité national BD RHF Version 2. Les informations associées à une entité hydrogéologique sont :

- les alias de l'entité
- les cartes exploitées et couvertes par l'entité,
- les entités au-dessus de l'entité,
- l'entité mère de l'entité en cours (si l'entité n'est pas de niveau d'utilisation Nationale),
- les cartes de structures et piézométriques,
- la lithologie et la stratigraphie,
- les relations avec les entrées et sorties d'eau,
- les relations avec les cours d'eau et les plans d'eau.

V.3. ENTITE HYDROGRAPHIQUE

- **Nom de balise XML : <sa_eth:EntiteHydrographique>**
- **Définition :**

Le concept principal du découpage hydrographique est l'entité hydrographique définie par la circulaire n°91-50.

L'entité hydrographique est un cours d'eau naturel ou aménagé, un bras naturel ou aménagé, une voie d'eau artificielle (canal,...), un plan d'eau ou une ligne littorale.

La nature d'une entité hydrographique n'est pas constante sur toute l'entité. Par exemple, un cours d'eau naturel peut être aménagé sur une partie. Tous ces changements peuvent être indiqués en distinguant des sous-milieus sur l'entité.

Les entités hydrographiques sont décomposées en deux types :

- les entités hydrographiques linéaires ou cours d'eau,
- les entités hydrographiques surfaciques correspondant aux plans d'eau et aux entités linéaires dont les zones larges (supérieures à 50 mètres) sont représentées par des éléments surfaciques. Une entité hydrographique surfacique peut être traversée par un cours d'eau, qui sera nommé cours d'eau principal.

Chaque entité est identifiée par un code générique unique au niveau national. Ce code alphanumérique sur 8 positions est constitué de tirets et de caractères. Par exemple, un cours d'eau qui traverse plusieurs zones ou plusieurs sous-secteurs aura un code générique du format des codes génériques suivants 'V12-4000' ou 'R5--0420' (cf. ci-après pour la règle de construction). De plus, une entité hydrographique possède une dénomination dite principale.

Règle de construction du code générique de l'entité hydrographique :

A chaque entité hydrographique est attribué un numéro à 3 chiffres (5, 6 et 7ème caractères) unique pour le milieu et la ou les zones hydrographiques auxquels elle appartient : il s'agit du numéro de l'entité hydrographique. Une entité hydrographique appartenant à plusieurs zones conserve son numéro d'entité dans toutes les zones concernées. Deux entités hydrographiques d'un même milieu appartenant à deux sous-milieus différents auront des numéros d'entité distincts. Les quatre premiers caractères du code générique correspondent à l'ensemble des codes invariants des zones hydrographiques, le reste des caractères étant remplacé par des tirets '-'.

Par exemple, le cours d'eau 'Viveronne' a pour numéro de l'entité : 050 et pour code milieu : 0. Ce cours d'eau est situé à l'intérieur d'une seule zone hydrographique : P737. Son code générique est donc : P7370500

Le cours d'eau 'La Dronne' a pour numéro d'entité : 025 et pour code milieu : 0. Ce cours d'eau traverse plusieurs zones hydrographiques (même plusieurs sous-secteurs) : P746, P744, P742, P70, P734, P731, P730, P716, P715, P714, P711, P710, P702, P701, P700. Parmi ces codes, seuls les deux caractères sont invariants.

Son code générique est donc : P7--0250

De manière similaire, la Garonne a pour numéro d'entité : 000 et pour code milieu : 0. Ce cours traverse plusieurs secteurs hydrographiques (tout commençant par " 0 ". Son code générique est : 0---00000

L'identification et la définition des entités hydrographiques relève de la responsabilité des Agences de l'Eau.

V.4. MASSE D'EAU

- **Nom de balise XML : <sa_mdo:MasseDEau>**
- **Définition :**

La masse d'eau est le découpage territorial élémentaire des Milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la DCE.

V.5. MER / OCEAN

- **Nom de balise XML : <sa_orm:MerOcean>**
- **Définition :**

Ensemble des eaux salées recouvrant la partie immergée de la planète terre.

Le Bureau Hydrographique International (OHI) a déterminé des subdivisions géographiques des mers et des océans..

Cette classification, reprise par l'IFREMER, est la suivante :

Les informations sur les mers et océans relèvent de la responsabilité de l'IFREMER.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - Code de la mer (1,1)
 - Libellé de la mer (0,1)

V.6. OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL

- **Nom de balise XML : <sa_orm:OuvrageRejet>**
- **Définition :**

L'ouvrage de rejet dans le milieu décrit l'aboutissement des flux de pollution dans le milieu naturel qu'il y ait ouvrage physique ou non.

En fonction du milieu auquel il se rattache, chaque ouvrage de rejet se décline en l'un des cinq sous-types suivants :

- rejet dans une entité hydrographique,
- rejet en milieu marin,
- rejet diffus,
- et rejet dans un système aquifère.

Les ouvrages de rejets dans une entité hydrographiques sont tous les dispositifs (qui se résument dans la plupart des cas à un tuyau) qui rejettent dans un cours d'eau, dans un lac, dans une zone humide... les effluents qui y aboutissent.

Les ouvrages de rejets en milieu marin sont tous les dispositifs (qui se résument dans la plupart des cas à un tuyau) qui dispersent directement dans la mer ou l'océan les effluents qui y aboutissent.

Les rejets diffus sont l'ensemble des rejets non localisables et non directement mesurables bien que la ou les origines puissent être connues.

Les rejets dans un système aquifère sont tous les dispositifs qui rejettent de façon directe en milieu souterrain (forage, puits, ...) les effluents qui y aboutissent.

Les informations sur les ouvrages de rejets relèvent de la responsabilité de l'organisme chargé de la codification de l'ouvrage associé.

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Code de l'ouvrage de rejet au milieu naturel (1,1)
- Libellé de l'ouvrage de rejet au milieu naturel (0,1)
- Type d'ouvrage de rejet (1,1)
- Coordonnée X du point caractéristique de l'ouvrage de rejet au milieu naturel (0,1)
- Coordonnée Y du point caractéristique de l'ouvrage de rejet au milieu naturel (0,1)
- Projection des coordonnées de l'ouvrage de rejet au milieu naturel (0,1)
- Mode d'obtention des coordonnées de l'ouvrage de rejet au milieu naturel (0,1)
- Section de l'ouvrage de rejet au milieu naturel (0,1)
- Date de mise en service de l'ouvrage de rejet au milieu naturel (0,1)
- Date de mise hors service de l'ouvrage de rejet au milieu naturel (0,1)
- Commentaires sur l'ouvrage de rejet au milieu naturel (0,1)
- Nom précis du lieu du rejet (1,1)
- Altitude de l'ouvrage de rejet supérieur à 1500 m (1,1)

- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - Commune (1,1) COMMUNE
 - MasseDEau (0,1) MASSE D'EAU
 - ZoneSensible (0,n) ZONE SENSIBLE
 - ZoneSensible (0,n) ZONE SENSIBLE

- **Cette entité est héritée par :**
 - REJET DANS UNE ENTITE HYDROGRAPHIQUE
 - REJET DANS UN SYSTEME AQUIFERE
 - REJET EN MILIEU MARIN
 - REJET DIFFUS

V.7. REJET DANS UN SYSTEME AQUIFERE

- **Nom de balise XML : <sa_orm:RejetSystemeAquifere>**
- **Définition :**

Un ouvrage de rejet dans un système aquifère est un sous-type des ouvrages de rejet dans le milieu. Il s'agit d'ouvrages qui rejettent en milieu souterrain de façon directe (forage, puits, ...) les effluents qui y aboutissent.

Ce rejet peut n'être qu'une indication sur le type de milieu auquel les effluents aboutissent quand il n'est pas précisément connu.

Les informations sur les ouvrages de rejets qui sont utilisées dans le cadre du R.N.D.E. relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - Profondeur (0,1)

- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - EntiteHydroGeol (0,1) ENTITE HYDROGEOLOGIQUE

- **Cette entité hérite de :**
 - OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL

V.8. REJET DANS UNE ENTITE HYDROGRAPHIQUE

- **Nom de balise XML : <sa_orm:RejetEntiteHydrographique>**
- **Définition :**

Les ouvrages de rejets dans une entité hydrographique sont un sous-type des ouvrages de rejets dans le milieu. Il s'agit d'un ouvrage (réduit dans la plupart des cas à un tuyau) qui rejette dans un cours d'eau, dans un lac, dans une zone humide... les effluent qui y aboutissent.

Ce rejet peut n'être qu'une indication sur le type de milieu auquel les effluents aboutissent quand il n'est pas précisément connu.

Les informations sur les ouvrages de rejets qui sont utilisées dans le cadre du R.N.D.E. relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - PKM du rejet (0,1)
- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - EntiteHydrographique (0,1) ENTITE HYDROGRAPHIQUE
 - ZoneHydro (0,1) ZONE HYDROGRAPHIQUE
- **Cette entité hérite de :**
 - OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL

V.9. REJET DIFFUS

- **Nom de balise XML : <sa_orm:RejetDiffus>**
- **Définition :**

Les rejets diffus sont un sous-type des ouvrages de rejets dans le milieu. Il s'agit de l'ensemble des rejets non localisables et non directement mesurables bien que la ou les origines peuvent être connus.

Les informations sur les ouvrages de rejets qui sont utilisées dans le cadre du R.N.D.E. relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

- **Cette entité hérite de :**
 - OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL

V.10. REJET EN MILIEU MARIN

- **Nom de balise XML : <sa_orm:RejetMilieuMarin>**
- **Définition :**

Les ouvrages de rejets en milieu marin sont un sous-type des ouvrages de rejets dans le milieu. Il s'agit de dispositifs (parfois réduits à un simple tuyau) qui assure la dispersion dans la mer ou l'océan des effluents qui y aboutissent.

Ce rejet peut n'être qu'une indication sur le type de milieu auquel les effluents aboutissent quand il n'est pas précisément connu.

Les informations sur les ouvrages de rejets qui sont utilisées dans le cadre du R.N.D.E. relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - Longueur de l'émissaire (0,1)
 - Profondeur de l'émissaire (0,1)
- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - MerOcean (0,1) MER / OCEAN
- **Cette entité hérite de :**
 - OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL

V.11. ZONE HYDROGRAPHIQUE

- **Nom de balise XML : <sa_eth:ZoneHydro>**
- **Définition :**

La circulaire n°91-50 du 12 février 1991 relative à la codification hydrographique et au repérage spatial des milieux aquatiques superficiels en France métropolitaine, définit la zone hydrographique comme suit :

'L'ensemble du territoire français est divisé en zones élémentaires appelées zones hydrographiques. Leurs limites s'appuient sur celles des bassins versants topographiques (en tout ou partie).'

Une zone est une partition d'un sous-secteur qui peut en comporter jusqu'à 10. Elle est entièrement comprise dans une limite hydrographique de bassin et sert, avec d'autres éléments, à la délimitation de zones de programmation ou réglementaires diverses comme les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, les zones sensibles, les masses d'eau citées dans la Directive Cadre Européenne du 23 octobre 2000.

Une zone hydrographique couvre, en partie ou en totalité, le territoire d'une ou plusieurs communes. Inversement, le territoire d'une commune est soit inclus en totalité au sein d'une zone hydrographique soit scindé entre plusieurs zones.

Différents cas de figure de la zone hydrographique peuvent exister :

a - Le cours d'eau principal de la zone hydrographique prend sa source à l'intérieur de la zone : c'est une zone amont dont le contour correspond à celui du bassin versant topographique du cours d'eau principal au point de sortie de la zone.

b - La zone hydrographique est traversée par le cours d'eau principal et le pk du point aval n'est pas 1000 : il s'agit d'un bassin versant intermédiaire,

c - La zone hydrographique est traversée par le cours d'eau principal dont le point aval correspond au pk 1000 : il s'agit de la zone aval du bassin versant,

d - La zone hydrographique est en bordure du littoral. Trois cas de figure:

* ou bien il s'agit d'un cours d'eau principal qui a sa source dans la zone : il s'agit alors du cas a),

* ou bien cette zone aval constitue le dernier bassin intermédiaire avant l'embouchure du fleuve principal : il s'agit alors du cas c),

* ou bien la zone comprend un linéaire du littoral comportant l'embouchure du fleuve côtier et des zones drainées par des 'rus' se jetant directement en mer,

e - La zone ne comporte pas d'écoulement superficiel mais néanmoins est réceptrice de cours d'eau endoréiques situés en amont.

La liste des zones hydrographiques fait apparaître deux cas particuliers :

- Pour éviter la création de régions hydrographiques frontalières, cinq zones hydrographiques situées sur la limite frontalière avec l'Italie ou l'Espagne (codes Y670 et Y680 correspondant à deux extrémités amont du bassin du Pô, S910, S911 et S912) ont été rattachées aux régions hydrographiques côtières (codes S et Y) des circonscriptions de bassin dont elles dépendent,

- Bien que la logique hydrographique voudrait que la zone U204 (sous-bassin de la Jougnena appartenant au bassin du Rhin) soit rattachée à la circonscription de bassin Rhin-Meuse, elle est néanmoins rattachée à la circonscription de bassin Rhône-Méditerranée-Corse (région hydrographique 'Saône') compte tenu de la petite taille de cette zone et de son éloignement du bassin Rhin-Meuse,

- Bien que la logique hydrographique voudrait que les zones du secteur D0 (bassin de la Sambre en France) soient affectées à la région B (bassin de la Meuse) elles sont rattachées administrativement à la circonscription de bassin Artois Picardie compte tenu de l'éloignement des bassins de la Meuse et de la Sambre en France et de la confluence de ces deux cours d'eau qui s'opère à l'étranger.

La liste des zones hydrographiques est établie au sein de chaque circonscription de bassin, sous la responsabilité de l'Agence de l'Eau du bassin

V.12.ZONE SENSIBLE

➤ **Nom de balise XML : <sa_mdo:ZoneSensible>**

➤ **Définition :**

L'article 6 du décret n°94-469 du 3 juin 1994 définit la zone sensible comme suit :

"Les zones sensibles comprennent les masses d'eau significatives à l'échelle du bassin qui sont particulièrement sensibles aux pollutions, notamment celles qui sont assujettis à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent, s'ils sont en cause de ce déséquilibre, être réduits. Un arrêté du ministre chargé de l'environnement, pris après l'avis de la mission interministérielle de l'eau et du Comité national de l'eau, peut, en tant que de besoin, préciser les critères d'identification de ces zones."

Il s'agit de bassins versants, lacs ou zones maritimes qui sont particulièrement sensibles aux pollutions, notamment des zones qui sont sujettes à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits. Il peut également s'agir de zones dans lesquelles un traitement complémentaire (traitement de l'azote ou de la pollution microbiologique) est nécessaire afin de satisfaire aux directives du Conseil dans le domaine de l'eau (directive " eaux brutes ", " baignade " ou " conchyliculture ").

Dans chaque bassin ou groupement de bassins mentionnés à l'article 13 de la loi du 16 décembre 1964, le comité de bassin élabore un projet de carte de zones sensibles.

Le comité de bassin transmet le projet de carte aux préfets intéressés, qui consultent les conseils généraux et régionaux concernés. Le préfet coordonnateur de bassin adresse ensuite le projet, avec ses remarques au Ministre chargé de l'Environnement. Ce dernier publie un arrêté définissant les zones sensibles.

Les cartes des zones sensibles sont fournies par les Directions de l'Environnement.



VI. DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS

VI.1. Altitude de l'ouvrage de rejet supérieur à 1500 m

- **Nom de balise XML :** <sa_orm:AltOuvrageRejetSup1500m>
- **Nom de la classe :** OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL
- **Format :** I
- **Définition :**

Cet attribut précise si le rejet se situe à plus de 1500 m d'altitude, sachant que ces cas de figure sont susceptibles à terme de bénéficier de l'assouplissement (quant au niveau de traitement exigé) prévu par la directive mais non encore transposé en droit français (modification prévue du décret du 3 juin 1994).

VI.2. Code de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

- **Nom de balise XML :** <sa_orm:CdOuvrageRejet>
- **Nom de la classe :** OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL
- **Format :** C
- **Longueur :** 20
- **Nature de l'attribut :** Clef primaire
- **Définition :**

Le code de l'ouvrage de rejet au milieu naturel est un groupe de caractères alphanumériques qui lui est attribué à des fins d'identification.

Les codes sont composés de la concaténation du code de l'ouvrage associé au rejet (12) et d'un code spécifique du rejet au sein de l'ouvrage.

Les informations sur les ouvrages de rejets relèvent de la responsabilité de l'organisme chargé de la codification de l'ouvrage associé.

VI.3. Code de la mer

- **Nom de balise XML : <sa_orm:CdMer>**
- **Nom de la classe : MER / OCEAN**
- **Format : C**
- **Longueur : 5**
- **Définition :**

Le code de la mer précise les différentes mers et océans qui ont été délimités par le Bureau Hydrographique International (OHI).

Cette classification, reprise par l'IFREMER, est la suivante :

Les informations sur les mers et océans relèvent de la responsabilité de l'IFREMER.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [243]) :**

<i>Code</i>	<i>Mnémonique</i>	<i>Libellé</i>	<i>Définition</i>
1.2	Mer du Nord	Mer du Nord	Pour la France, la mer du Nord est délimitée à l'Ouest par la ligne joignant la frontière France-Belgique (51°06'N - 2°33'E) à North Foreland, Angleterre (51°23'N - 1°27'E).
1.6	Mer celtique	Mer celtique ou Celtic Sea	Les limites de la mer celtique pour la France sont les suivantes : - Au nord : ligne joignant l'île Vierge à Land's End, - A l'Est : côtes françaises entre l'île Vierge et la Pointe de Penmarc'h, France (47°48'N - 4°22'W), - Au sud : ligne joignant la Pointe de Penmarc'h au Cap Ortegal, Espagne (43°46'N - 7°52'W).
1.7	Manche	La Manche ou English Channel	Les limites de la Manche sont les suivantes : - A l'Est : ligne joignant la frontière France-Belgique à North Foreland, - Au Sud :

			côtes françaises entre la frontière France-Belgique et l'île Vierge, France (48°38'N - 4°34'W), - A l'Ouest : ligne joignant l'île Vierge, à Land's End, Angleterre (50°04'N - 5°43'W). - Au Nord : côtes anglaises entre North Foreland et Land's End.
1.8	Golfe de Gascogne	Golfe de Gascogne ou Bay of Biscay	Les limites du Golfe de Gascogne sont les suivantes : - A l'Ouest : ligne joignant la Pointe de Penmarc'h au Cap Ortegat -Au Nord, à l'Est et au Sud : côtes françaises et espagnoles entre la Pointe de Penmarc'h et le Cap Ortegat.
3.1	Mer Méditerranée	Mer Méditerranée	

VI.4. Commentaires sur l'ouvrage de rejet au milieu naturel

- **Nom de balise XML :** <sa_orm:ComOuvrageRejet>
- **Nom de la classe :** OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL
- **Format :** [I](#)
- **Définition :**

Les commentaires sur l'ouvrages de rejets contiennent notamment des précisions d'informations sur l'ouvrage de rejet.

Les informations sur les ouvrages de rejets relèvent de la responsabilité de l'organisme chargé de la codification de l'ouvrage associé.

VI.5. Coordonnée X du point caractéristique de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

- **Nom de balise XML :** <sa_orm:CoordXOuvrageRejet>
- **Nom de la classe :** OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL
- **Format :** [N](#)
- **Définition :**

La coordonnée X de l'ouvrage de rejet dans le milieu est la coordonnée X de l'ouvrage de rejet dans le milieu dans la projection indiquée dans l'attribut "Projection des coordonnées de l'ouvrage de rejets dans le milieu".

Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), celle-ci est en Lambert 93 pour tous les ouvrages situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 0 à 1 250 000.

Pour les ouvrages de rejets dans le milieu situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée X de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Projection des coordonnées de l'ouvrage de rejets dans le milieu". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et prend une valeur comprise dans une plage variant au maximum de 0 à + 833 000 en mètres au niveau de l'équateur.

Pour déterminer les coordonnées, le point de référence à prendre en compte sera le point de rejet.

Pour les ouvrages surfaciques (rejets diffus et épandages), le point de référence sera le centroïde de la zone ; par défaut il s'agira du point caractéristique.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 1/50 000e.

Les informations sur les ouvrages de rejets relèvent de la responsabilité de l'organisme chargé de la codification de l'ouvrage associé.

VI.6.Coordonnée Y du point caractéristique de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

- **Nom de balise XML :** <sa_orm:CoordYOuvrageRejet>
- **Nom de la classe :** OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL
- **Format :** [N](#)
- **Définition :**

La coordonnée Y de l'ouvrage de rejet dans le milieu est la coordonnée Y de l'ouvrage de rejets dans le milieu dans la projection indiquée dans l'attribut "Projection des coordonnées de l'ouvrage de rejets dans le milieu".

Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), celle-ci est en Lambert 93 pour tous les ouvrages situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 6 000 000 à 7 100 000.

Pour les ouvrages de rejets dans le milieu situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée Y de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Projection des coordonnées de l'ouvrage rejet dans le milieu". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage allant de - 10 000 000 (pour le pôle Sud) à + 10 000 000 (pour le pôle Nord) en mètres.

Pour déterminer les coordonnées, le point de référence à prendre en compte sera le point de rejet.

Pour les ouvrages surfaciques (rejets diffus et épandages), le point de référence sera le centroïde de la zone ; par défaut il s'agira du point caractéristique.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 1/50 000e.

Les informations sur les ouvrages de rejets relèvent de la responsabilité de l'organisme chargé de la codification de l'ouvrage associé.

VI.7.Date de mise en service de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

- **Nom de balise XML :** <sa_orm:DateMiseServiceOuvrageRejet>
- **Nom de la classe :** OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL
- **Format :** [D](#)
- **Définition :**

La date de mise en service de l'ouvrage de rejets dans le milieu est au mieux la date, exprimée au jour près, à laquelle l'ouvrage commence à être utilisé pour apporter des effluents dans le milieu ; par défaut, il s'agit de la date la plus ancienne à laquelle l'ouvrage de rejet au milieu naturel existait avec certitude.

Les informations sur les ouvrages de rejets relèvent de la responsabilité de l'organisme chargé de la codification de l'ouvrage associé.

VI.8.Date de mise hors service de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

- **Nom de balise XML :** <sa_orm:DateMiseHorsServiceOuvrageRejet>
- **Nom de la classe :** OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL
- **Format :** [D](#)
- **Définition :**

La date de mise hors service de l'ouvrage de rejets dans le milieu est au mieux la date, exprimée au jour près, à laquelle l'ouvrage cesse d'être utilisé pour apporter des effluents dans le milieu ; par défaut, il s'agit de la date la plus récente à laquelle l'ouvrage de rejet au milieu naturel n'existait plus avec certitude.

Cette date ne s'applique que lorsque l'ouvrage est définitivement condamné.

Les informations sur les ouvrages de rejets relèvent de la responsabilité de l'organisme chargé de la codification de l'ouvrage associé.

VI.9.Libellé de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

- **Nom de balise XML :** <sa_orm:LbOuvrageRejet>
- **Nom de la classe :** OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL
- **Format :** C
- **Longueur maximale :** 60
- **Définition :**

Le libellé de l'ouvrage de rejet dans le milieu est un nom qui est associé à chaque ouvrage et qui rappelle, suivant l'ouvrage qui lui est en amont, la raison sociale de l'établissement industriel, le nom de l'ouvrage de dépollution ou l'agglomération (au sens de la Directive de l'UE)...

Les informations sur les ouvrages de rejets relèvent de la responsabilité de l'organisme chargé de la codification de l'ouvrage associé.

VI.10.Libellé de la mer

- **Nom de balise XML :** <sa_orm:LbMer>
- **Nom de la classe :** MER / OCEAN
- **Format :** C
- **Longueur :** 80
- **Définition :**

Le libellé de la mer est l'appellation explicite des mers et océans qui ont été déterminé par le Bureau Hydrographique International (OHI).

Cette classification, reprise par l'IFREMER, est la suivante :

Les informations sur les mers et océans relèvent de la responsabilité de l'IFREMER.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [243]) :**

<i>Code</i>	<i>Mnémonique</i>	<i>Libellé</i>	<i>Définition</i>
1.2	Mer du Nord	Mer du Nord	Pour la France, la mer du Nord est délimitée à l'Ouest par la ligne joignant la frontière

1.6	Mer celtique	Mer celtique ou Celtic Sea	<p>France-Belgique (51°06'N - 2°33'E) à North Foreland, Angleterre (51°23'N - 1°27'E).</p> <p>Les limites de la mer celtique pour la France sont les suivantes : - Au nord : ligne joignant l'île Vierge à Land's End, - A l'Est : côtes françaises entre l'île Vierge et la Pointe de Penmarc'h, France (47°48'N - 4°22'W), - Au sud : ligne joignant la Pointe de Penmarc'h au Cap Ortegal, Espagne (43°46'N - 7°52'W).</p>
1.7	Manche	La Manche ou English Channel	<p>Les limites de la Manche sont les suivantes : - A l'Est : ligne joignant la frontière France-Belgique à North Foreland, - Au Sud : côtes françaises entre la frontière France-Belgique et l'île Vierge, France (48°38'N - 4°34'W), - A l'Ouest : ligne joignant l'île Vierge, à Land's End, Angleterre (50°04'N - 5°43'W). - Au Nord : côtes anglaises entre North Foreland et Land's End.</p>
1.8	Golfe de Gascogne	Golfe de Gascogne ou Bay of Biscay	<p>Les limites du Golfe de Gascogne sont les suivantes : - A l'Ouest : ligne joignant la Pointe de Penmarc'h au Cap Ortegal -Au Nord, à l'Est et au Sud : côtes françaises et espagnoles entre la</p>

3.1 Mer Méditerranée Mer Méditerranée

VI.11. Longueur de l'émissaire

- **Nom de balise XML :** <sa_orm:LongueurEmissaire>
- **Nom de la classe :** REJET EN MILIEU MARIN
- **Format :** N
- **Définition :**

La longueur de l'émissaire est la distance exprimée en mètres entre la ligne des hautes eaux et l'extrémité de l'ouvrage de rejet.

Les informations sur les ouvrages de rejets qui sont utilisées dans le cadre du R.N.D.E. relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

VI.12. Mode d'obtention des coordonnées de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

- **Nom de balise XML :** <sa_orm:ModeObtCoordOuvrageRejet>
- **Nom de la classe :** OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL
- **Format :** C
- **Longueur :** 1
- **Définition :**

Le mode d'obtention définit, à l'aide des codes ci-dessous administrés par le SANDRE, les modalités d'acquisition des coordonnées de l'ouvrage de rejet au milieu naturel.

Les informations sur les ouvrages de rejets relèvent de la responsabilité de l'organisme chargé de la codification de l'ouvrage associé.

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [33]) :**

<i>Code</i>	<i>Mnémonique</i>	<i>Libellé</i>	<i>Définition</i>
0	Inconnu	Mode d'obtention inconnu	
1	Relevées	Coordonnées relevées (précision le millimètre)	
2	Mesurées	Coordonnées mesurées	

3	Etablies	(précision le mètre) Coordonnées établies (précision le décamètre)
4	Estimées	Coordonnées estimées (précision le kilomètre)

VI.13.Nom précis du lieu du rejet

- **Nom de balise XML :** <sa_orm:NomPrecisOuvrageRejet>
- **Nom de la classe :** OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL
- **Format :** C
- **Longueur maximale :** 120
- **Définition :**

Le nom précis indique le nom complet du lieu de rejet "direct" (cours d'eau, lac ...). Pour un rejet dans le sol, en fossé, ou en mer, saisir le nom le plus précis possible (lieu-dit, si non commune).

Cette information devra, si besoin, compléter l'information relative à la zone hydrographique et/ou le cours d'eau concerné selon le référentiel hydrographique de BD CARTHAGE. En effet, seule une information structurée permet un usage à des fins de traitement informatique.

VI.14.PKM du rejet

- **Nom de balise XML :** <sa_orm:PKMRejet>
- **Nom de la classe :** REJET DANS UNE ENTITE HYDROGRAPHIQUE
- **Format :** N
- **Définition :**

Le point kilométrique hydrographique (pk) permet de repérer un point sur le linéaire d'une entité. Au sens de la codification hydrographique, le point kilométrique 1000 étant pris pour origine, le pk d'un point est défini comme le complément à 1000 km de la distance entre ce point et cette origine dans un référentiel cartographique donné.

Le PKM de l'ouvrage de rejet sera donc le complément à 1000 sur la base du référentiel BDCARTHAGE, de la distance entre l'ouvrage de rejet et le pk 1000 définie par l'Agence de l'Eau du bassin où se situe l'ouvrage de rejet.

Le pk ne doit pas être considéré comme une mesure absolue, il ne permet qu'un repérage relatif des points les uns par rapport aux autres le long du linéaire de l'entité considérée.

La détermination des pk relève de la responsabilité des Agences de l'Eau.

Les informations sur les ouvrages de rejets qui sont utilisées dans le cadre du R.N.D.E. relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

VI.15.Profondeur

- **Nom de balise XML :** <sa_orm:Profondeur>
- **Nom de la classe :** REJET DANS UN SYSTEME AQUIFERE
- **Format :** N
- **Définition :**

La profondeur de l'ouvrage de rejet dans un système aquifère est la profondeur en mètre par rapport au sol à laquelle le tuyau ou tout autre dispositif rejettent leurs effluents dans le système aquifère.

Les informations sur les ouvrages de rejets qui sont utilisées dans le cadre du R.N.D.E. relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

VI.16.Profondeur de l'émissaire

- **Nom de balise XML :** <sa_orm:ProfondeurEmissaire>
- **Nom de la classe :** REJET EN MILIEU MARIN
- **Format :** N
- **Définition :**

La profondeur de l'émissaire est la distance exprimée en mètres entre la surface et l'extrémité d'ouvrage de rejet.

Les informations sur les ouvrages de rejets qui sont utilisées dans le cadre du R.N.D.E. relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

VI.17.Projection des coordonnées de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

- **Nom de balise XML :** <sa_orm:ProjCoordOuvrageRejet>
- **Nom de la classe :** OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL
- **Format :** C
- **Longueur :** 2
- **Définition :**

Cet attribut est un code à deux positions qui indique la projection dans laquelle s'expriment les coordonnées de l'ouvrage de rejet dans le milieu. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), toutes les coordonnées des ouvrages de rejets dans le milieu seront en Lambert 93, exceptées ceux situés en dehors du territoire métropolitain et corse.

La liste des codes possibles pour cet attribut est la suivante, totalement compatible avec la norme EDIGÉO :

Les informations sur les ouvrages de rejets relèvent de la responsabilité de l'organisme chargé de la codification de l'ouvrage associé.

➤ **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [22]) :**

<i>Code</i>	<i>Mnémonique</i>	<i>Libellé</i>	<i>Définition</i>
0	Projection inconnue	Projection inconnue	Sans Sans équivalence EDIGEO
1	Lambert I Nord	Lambert I Nord	Equivalence EDIGEO : LAMB1
2	Lambert II Centre	Lambert II Centre	Equivalence EDIGEO : LAMB2
3	Lambert III Sud	Lambert III Sud	Equivalence EDIGEO : LAMB3
4	Lambert IV Corse	Lambert IV Corse	Equivalence EDIGEO : LAMB4
5	Lambert II Etendu	Lambert II Etendu	Equivalence EDIGEO : LAMBE
6	Lambert I Carto	Lambert I Carto	Equivalence EDIGEO : LAMB1C
7	Lambert II Carto	Lambert II Carto	Equivalence EDIGEO : LAMB2C
8	Lambert III Carto	Lambert III Carto	Equivalence EDIGEO : LAMB3C
9	Lambert IV Carto	Lambert IV Carto	Equivalence EDIGEO : LAMB4C
10	ED50 UTM30	ED50 UTM30	Equivalence EDIGEO : UTM30
11	ED50 UTM31	ED50 UTM31	Equivalence EDIGEO : UTM31
12	ED50 UTM32	ED50 UTM32	Equivalence EDIGEO : UTM32
13	WGS72 UTM30	WGS72 UTM30	Equivalence EDIGEO : UTM30W72
14	WGS72 UTM31	WGS72 UTM31	Equivalence EDIGEO : UTM31W72
15	WGS72 UTM31	WGS72 UTM32	Equivalence EDIGEO :

			UTM32W72
16	WGS84 UTM30	WGS84 UTM30	Equivalence EDIGEO : UTM30W84
17	WGS84 UTM31	WGS84 UTM31	Equivalence EDIGEO : UTM31W84
18	WGS84 UTM32	WGS84 UTM32	Equivalence EDIGEO : UTM32W84
19	Réunion Gauss Laborde	Réunion Gauss Laborde	Equivalence EDIGEO : REUN47GAUSSL
20	Martinique Fort Desaix	Martinique Fort Desaix	Equivalence EDIGEO : MART38UTM20
21	Guadeloupe Saint-Anne	Guadeloupe Saint-Anne	Equivalence EDIGEO : GUAD48UTM20
22	Guyane CSG67UTM21	Guyane CSG67UTM21	Equivalence EDIGEO : CSG67UTM21
23	Guyane CSG67UTM22	Guyane CSG67UTM22	Equivalence EDIGEO : CSG67UTM22
24	Mayotte Combani	Mayotte Combani	Equivalence EDIGEO : COMBANI
25	Saint Pierre et Miquelon	Saint Pierre et Miquelon	Equivalence EDIGEO : STPM50UTM21
26	Lambert 93	Lambert 93	Equivalence EDIGEO : LAMB93
27	NTFG	NTF Géographique - Greenwich	Equivalence EDIGEO : NTFG
28	NTFP	NTF Géographique - Paris	Equivalence EDIGEO : NTFP
29	ED50G	ED 50 géographique	Equivalence EDIGEO : WGS72G
30	WGS72G	WGS 72 géographique	Equivalence EDIGEO : WGS84G
31	WGS84G	WGS 84 géographique	Equivalence EDIGEO : ED50G
32	Réunion géo. 1947	Réunion 1947 géographique	Equivalent EDIGEO : REUN47GEO
33	Guadeloupe St Anne géo	Guadeloupe St anne géographique	Equivalent EDIGEO : GUAD48GEO
34	Guyane CSG67 géo..	Guyane CSG67 géographique	Equivalent EDIGEO : CSG67GEO
35	Mayotte Combani géo.	Mayotte Combani géographique	Equivalent EDIGEO : MAY050GEO
36	St Pierre et Miquelon géo	St Pierre et Miquelon 1950 géographique	Equivalent EDIGEO : STPM50GEO

VI.18. Section de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

- **Nom de balise XML :** <sa_orm:SectionOuvrageRejet>
- **Nom de la classe :** OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL
- **Format :** [N](#)
- **Définition :**

La section de l'ouvrage de rejet est le diamètre intérieur exprimé en millimètre de la canalisation qui amène l'effluent dans le milieu.

Cet attribut n'est pas renseigné lorsque le rejet représente un rejet diffus, un rejet d'épandage ou un ensemble de rejets physique.

Les informations sur les ouvrages de rejets relèvent de la responsabilité de l'organisme chargé de la codification de l'ouvrage associé.

VI.19. Type d'ouvrage de rejet

- **Nom de balise XML :** <sa_orm:TypeOuvrageRejet>
- **Nom de la classe :** OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL
- **Format :** [C](#)
- **Longueur :** 3
- **Définition :**

Le type de milieu récepteur décrit la catégorie du milieu naturel dans lequel se déverse les effluents.

Dans le cadre du SIA, la typologie Sandre est la suivante :

F ! Rejet diffus ! Rejet diffus

M ! Rejet en mer ! Rejet maritime

N ! Rejet entité hydrogéol. ! Rejet dans une entité hydrogéologique

R ! Rejet entité hydro ! Rejet dans une entité hydrographique

- **Liste des valeurs administrée par le Sandre est la suivante (cf nomenclature de code Sandre [495]) :**

<i>Code</i>	<i>Mnémonique</i>	<i>Libellé</i>	<i>Définition</i>
F	DIFFUS	REJET DIFFUS	
M	MARIN	REJET EN MILIEU MARIN	
N	AQUIFERE	REJET DANS UN SYSTEME AQUIFERE	
R	HYDROGRAPHIQUE	REJET DANS UNE ENTITE HYDROGRAPHIQUE	